

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: TC2 ESSENCE
1. 1. 1. Contient:
- HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - solvant naphta aromatique lourd
1. 1. 2. N° code du produit: MT002
1. 1. 3. Autres moyens d'identification: UFI : R500-G0YS-0002-GRCJ
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@seld-production.com
1. 3. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
1. 4. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Additif Essence améliorant d'indice d'octane

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 *
 - * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
 - * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
 - * STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - solvant naphta aromatique lourd
2. 2. 3. Mention de danger:
- H312 Nocif par contact cutané.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges.
2. 2. 4. Prévention:
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 5. Intervention:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P331 NE PAS faire vomir.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 6. Stockage:	P391 Recueillir le produit répandu. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P405 Garder sous clef. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
2. 4. Autres dangers:	Attaque de nombreux plastiques. Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES- N° CE: 919-857-5- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 60 < C <= 70- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226* SGH07 * STOT un. 3. - H336* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304- Divers :DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kgDL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kgCL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >1000 mg/lCE50 / 48h / Daphnia magna = >1000 mg/lCEr50 / 72h / Algues = >1000 mg/lPhrase(s) complémentaire(s)EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <ul style="list-style-type: none">• Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene- N° CE: 918-811-1- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 25 < C <= 30- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH07 * STOT un. 3. - H336* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411- Divers :LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/lLE50 / 48h / Daphnia magna = >=3 <=10 mg/lDSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/lLL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >=2 <=5 mg/lDL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kgDL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kgCL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3Phrase(s) complémentaire(s)EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <ul style="list-style-type: none">• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225* SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319- Divers :DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg
CL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/l
CL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l
CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650

- Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - N° CE: 919-284-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463588-24
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Divers :

LE50 / 48h / Daphnia magna = >3<=10 mg/l
LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >2<=5 mg/l
DL50 / Ingestion / Rat = >5000 mg/kg
DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m³

Phrase(s) complémentaire(s)

EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- solvant naphta aromatique lourd
 - N° CE: 918-811-1 - N° CAS: .64742-94-5
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463583-34-xxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H336 * STOT un. 3.
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl
 - N° CAS: 12108-13-3
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH06 * Tox. aiguë 1 - H300 - H310 - H330
 - * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.2

- polyolefin alkyl phenol alkylamine
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

- naphthalène
 - N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH08 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79

- 1,2,4-triméthylbenzène

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

• cumène [1]; propylbenzène [2]

- N° Id: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

* SGH07 * STOT un. 3 - H335

* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

- N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

* SGH07 * STOT un. 3 - H335

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Remarques:(STOT SE 3; H335; C >= 25%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]

- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315

Remarques:(*)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation:

- Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau:

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 4. Contact avec les yeux:	- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO2), oxydes d'azote (NOx) et fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Nettoyer à l'aide de détergents. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 4. Référence à d'autres rubriques: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
Température maximum de manipulation: 40°C.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. Ventilation le long du sol.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier inoxydable, acier doux.

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: - Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
- caoutchoucs

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650
- Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl :
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.2
- naphthalène :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79
- 1,2,4-triméthylbenzène :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
- cumène [1]; propylbenzène [2] :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442
- Manganese cyclopentadienyl tricarbonyl :
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|---|---|
| 8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant. |
| 8. 2. 2. Protection des yeux: | lunettes de sécurité ou écran facial |
| 8. 2. 3. Protection des voies respiratoires: | Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| 8. 2. 4. Protection des mains: | gants en caoutchouc nitrile |
| 8. 2. 5. Protection de la peau et du corps: | Porter un vêtement de protection approprié |
| 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 8. 4. Mesure(s) d'hygiène: | Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.
Ne pas porter une loque imbibée du produit dans ou sur ses vêtements. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Etat physique: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | ambre |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique, forte |
| 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | >160°C |
| 9. 1. 6. Inflammabilité: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: | 0.6 à 7% |
| 9. 1. 8. Point d'éclair: | > 62°C |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 10. Température de décomposition: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 11. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 12. Solubilité: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 13. Hydrosolubilité: | non miscible |
| 9. 1. 14. Liposolubilité: | complètement miscible |
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques
Soluble dans des hydrocarbures |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité | 0.815 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

relative:

9. 1. 20. Caractéristiques des particules: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

9. 1. 21. Viscosité cinématique: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition en utilisation conforme.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Non attendu

10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de: acides forts et substances comburantes.
Éviter certains plastiques solubles dans le produit.

10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008: Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 1. 1. Inhalation: voir rubrique n° 3
- Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphthalène (N° CE 918-911-1) :
- Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatics (EC 918-481-9) :
- Alcool isopropylique

11. 1. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3
- Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphthalène (N° CE 918-911-1) :
- Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatics (EC 918-481-9) :
- Alcool isopropylique

11. 1. 3. Contact avec les yeux: Pas d'irritation des yeux.

11. 1. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3
- Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphthalène (N° CE 918-911-1) :
- Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatics (EC 918-481-9) :
- Alcool isopropylique

11. 1. 5. Sensibilisation: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Cette préparation contient une substance UVCB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

12. 4. Mobilité dans le sol: Cette préparation contient une substance UVCB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre. Produit -- Susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées. Modérément volatil.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'effets néfastes attendus.
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	voir rubrique n° 3 - Hydrocarbures C10, aromatics, <1% naphthalène (N° CE 918-911-1) : - Hydrocarbures, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9) : - Alcool isopropylique

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Peut être incinéré, selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 3. 4. Code danger:	90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	M6
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC2 ESSENCE

Version:6

Date de révision: 09/04/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Donnée non disponible. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 16. 2. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. |
| 16. 3. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). |
| 16. 4. Historique: | |
| 16. 4. 1. Date de la première édition: | 07/12/2005 |
| 16. 4. 2. Date de la révision précédente: | 15/04/2019 |
| 16. 4. 3. Date de révision: | 09/04/2021 |
| 16. 4. 4. Version: | 6 |
| 16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: | 1-9 |
| 16. 5. Réalisé par: | SELD |